



**FR**

**AL/ALAC/ST/0412/5**  
**TEXTE ORIGINAL: anglais**  
**DATE: 20 avril 2012**  
**STATUT: version finale**

## **COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE**

### **Déclaration d'ALAC sur le rapport de faux avis de renouvellement**

#### **Introduction**

Par le personnel de l'ICANN

Alan Greenberg, membre At-Large de l'Organisation régionale At-Large pour l'Amérique du Nord (NARALO) et agent de liaison d'ALAC auprès de la GNSO a préparé cette déclaration, après en avoir discuté dans les listes de diffusion.

Le 2 avril 2012, une version préliminaire de la déclaration a été publiée dans l'[Espace de travail d'ALAC sur le rapport des faux avis de renouvellement](#).

Le même jour, Olivier Crépin-Leblond, président d'ALAC, a demandé au personnel d'At-Large d'envoyer un rappel aux commentaires sur la version préliminaire de la déclaration à tous les membres d'At-Large, par l'intermédiaire de la liste de diffusion d'annonces d'ALAC.

Le 15 avril 2012, le président de l'ALAC a demandé au personnel de prévoir une période de 5 jours pour que l'ALAC procède au vote de ratification de la déclaration.

Le 20 avril 2012, le personnel d'At-Large a confirmé que le résultat du vote en ligne a été l'approbation de la déclaration avec 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions. Les résultats peuvent être consultés à l'adresse : <https://www.bigpulse.com/pollresults?code=2898Su3stYQSMrKeYsBqaMM7>

[Fin de l'introduction]

La version originale de ce document, rédigée en anglais, est disponible à l'adresse <http://www.atlarge.icann.org/correspondence>. En cas de différence d'interprétation entre une version non anglaise de ce document et le texte original, c'est ce dernier qui fait foi.

# Déclaration d'ALAC sur le rapport de faux avis de renouvellement

ALAC donne son soutien aux mesures immédiates ayant été prises sur cette question. Le problème existe depuis longtemps, il a été longuement discuté mais, jusqu'à la réalisation de ce rapport, aucune action n'avait été entreprise.

Ce problème, relativement secondaire par rapport à d'autres que l'ICANN et la GNSO doivent considérer, est le symbole du manque de capacité perçu de l'ICANN pour assurer un espace de noms de domaine sécurisé et fiable. Virtuellement, toutes les parties accordent sur le fait que la question des faux avis de renouvellement ne marche pas bien, mais nous avons été incapables ou réticents pour décider des actions pouvant les arrêter.

L'ICANN et la GNSO devraient aborder la question des jetons et l'utiliser pour démontrer qu'ils peuvent effectivement faire des changements en douceur lorsqu'il y a une garantie.

En ce qui concerne les prochaines étapes potentielles, identifiées dans le rapport de l'équipe de rédaction :

## **1. Ajouter une section au RAA pour aborder les pratiques commerciales**

L'ALAC rejette cette alternative pour deux raisons :

- elle n'aurait aucun effet jusque dans cinq ans
- vue la pression pour compléter la série actuelle des discussions sur le RAA, il est peu probable que cette question puisse être incluse et abordée sans retarder le processus actuel – un résultat pouvant être considéré tout à fait inacceptable par beaucoup de gens.

## **2. Ajouter la question au PDP IRTP actuel ou à l'un des futurs PDP IRTP**

L'ALAC considère acceptable d'ajouter cette question au PDP IRTP C actuel, mais on se demande si cela est possible étant donné que la question n'avait pas été incluse dans le rapport qui a amené à ce PDP.

L'incorporation de cette question au prochain PDP IRTP D est certainement possible, mais le retard avant de pouvoir démarrer serait considérable. Il est prévu que l'IRTP C présente son rapport au conseil de la GNSO en octobre 2012. Même en supposant qu'il n'y aura pas de retard, étant donné le long processus associé à l'approbation de la GNSO plus le temps nécessaire pour le démarrage du prochain PDP IRTP, celui-ci *pourrait*, dans le meilleur des cas, commencer au début de 2013.

## **3. Ajouter la question au prochain PDP du RAA**

Encore une fois, cela est possible, mais il s'agirait d'une toute petite question dans un grand PDP, potentiellement compliqué. Il est impossible de prévoir la durée du PDP, et cette question serait retardée on ne saurait dire jusqu'à quand.

## **4. Adresser cette question à l'ALAC pour encourager une meilleure éducation et une prise de conscience majeure**

L'ALAC n'a ni le financement ni le personnel pour entreprendre un projet de ce genre. Bien qu'At-Large soit prête à aborder la question et bien qu'elle ait fait circuler ces alertes, aucune mesure active n'est possible,

et dans tous les cas, la pénétration ne serait pas suffisante pour avoir du succès, même partiel.

## **5. En parler avec la Commission fédérale du commerce aux États-Unis**

Même si cela permettrait de bien aborder un problème avec un bureau d'enregistrement spécifique, dans la mesure où il soit situé aux États-Unis, cela ne semblerait pas une très bonne solution à ce problème.

### **Approche alternative**

L'ALAC offre une autre alternative qui devrait être considérée attentivement. L'alternative 1, l'approche préférée de l'équipe de rédaction, est de rédiger une clause, peut-être basée sur le RAA 3.7.3. Tout au plus, l'équipe de rédaction pourra essayer de rédiger une première version préliminaire de cette clause. L'ALAC suggère un PDP dédié pour aborder la question des faux avis de renouvellement. Bien que le concept d'un PDP semble onéreux, si la solution possible est aussi simple que celle proposée par l'équipe de rédaction, un tel PDP demanderait très peu de travail. Il faut convenir qu'il prendrait neuf mois environ, le temps minimum prévu pour un processus de PDP complet, mais l'effort du personnel et des bénévoles serait vraiment très réduit.

En décidant cette action, la GNSO démontrerait que l'ICANN agit rapidement lorsque cela s'avère nécessaire et si la situation le permet. Si l'on démontrait que cette action n'est pas liée à des règles qui demandent plusieurs années pour arriver à une politique de consensus formelle, soit-elle minimale, ce serait un message TRES bon et TRES important pour la communauté.